Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260513-DCM2026_043-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-043 - ÉLUS – Société Publique Locale Golfe Énergies Renouvelables – Représentation de la commune au sein des instances

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
29	22	15	pour : contre :	23 0	Abstentions :	6

Date de la convocation : Mardi 5 mai 2026
L'an deux mille vingt-six, le treize mai, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Catherine PAILLERON-JOANNIC, Gaspard GUCCIARDI, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Paulette LAMBERT, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Yvan LE NEVE, Stéphane KEROUAULT, Gaël LACROIX, Mélody LAY, Virginie TOUZARD, Vincent GUYOT, Camille LAMOUR, Gérard LELOUP, Cécilia VENET-LASNIER, Kahina SAADI

Pouvoirs : Michel CROCHET a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Justine WINCKLER DRUMARE a donné pouvoir à Gaspard GUCCIARDI, Simon MARTIN a donné pouvoir à Vincent GUYOT, Loeiza LE GAL a donné pouvoir à Camille LAMOUR, Chantal CHARRERON a donné pouvoir à Kahina SAADI, Eric MAHE a donné pouvoir à Gérard LELOUP, Vincent TANGUY a donné pouvoir à Cécilia VENET-LASNIER

Absence : Michel CROCHET, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Loeiza LE GAL, Chantal CHARRERON, Eric MAHE, Vincent TANGUY

Secrétaire de séance : Jocelyne DARDEVET

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ;

VU le Code de commerce, notamment ses articles L.210-6 et L.225-1 et suivants ;

VU la délibération n°2024-031 du Conseil municipal en date du 8 novembre 2023 relative à l'entrée au capital de la Société Publique Locale Golfe Énergies Renouvelables et à la désignation des représentants de la commune ;

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260513-DCM2026_043-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

CONSIDÉRANT la création de la Société Publique Locale Golfe Énergies Renouvelables, destinée à porter des projets de production et de distribution d'énergies renouvelables, notamment dans le domaine du bois-énergie ;

CONSIDÉRANT que la commune de Surzur est actionnaire de cette société et, à ce titre, représentée au sein de l'Assemblée générale et de l'Assemblée spéciale ;

CONSIDÉRANT le renouvellement général des conseils municipaux intervenu en mars 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, en conséquence, de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein des instances de la Société Publique Locale ;

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal par 23 votes pour et 6 abstentions *(Gérard LE LOUP avec pouvoir, Chantal CHARRERON, Cécilia VENET-LASNIER, Vincent TANGUY, Kahina SAADI)*

DÉSIGNE M. Yvan LE NEVE en qualité de représentant de la commune de Surzur au sein de l'Assemblée générale de la Société Publique Locale Golfe Énergies Renouvelables ;
DÉSIGNE M. Yvan LE NEVE en qualité de représentant de la commune de Surzur au sein de l'Assemblée spéciale de la Société Publique Locale Golfe Énergies Renouvelables ;
AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 18 mai 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 18/05/2026 Qualité : Maire Noëlle CHENOT	
Noëlle CHENOT	Jocelyne DARDEVET